

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE97

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« décrite »

le mot :

« mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.